



Païement internat dans une école privée

Par **grisette76**, le **07/11/2011** à **19:40**

Bonjour,

Ma fille a été scolarisée un mois dans un lycée privé en internat. J'ai dû la rapprocher de la maison : elle ne se faisait pas à l'internat et sa santé psychologique devenait inquiétante. Malgré un certificat médical et une lettre envoyée avec accusé de réception, l'école me réclamait 1500 euros (soit l'année d'internat complète). Je me serais soit-disant engagée l'année lors de l'inscription mais je ne me souviens pas d'avoir signé quoique ce soit à ce propos. Après avoir rencontré le proviseur, ce dernier m'a proposé de "couper la poire en deux". Cette façon de faire me semble quand même très bizarre! Je me demande donc si je dois vraiment payer! Que peuvent-ils faire? Des mises en demeure, je suppose. Qu'est-ce que je risque si je ne paie pas?

Si vous avez déjà vécu un problème similaire, merci de me faire part de vos démarches et des résultats.

Très cordialement

Chris

Par **mimi493**, le **07/11/2011** à **21:45**

ça serait étonnant que vous ayez pu inscrire votre fille en internat sans rien signer.

Par **grisette76**, le **07/11/2011** à **23:34**

oui, je pense d'ailleurs à demander un double de ce que j'ai signé pour voir si vraiment les conditions financières étaient explicites sur ce contrat. Car, bien sûr j'ai signé des papiers, mais on ne m'a pas expressément dit que je m'engageais alors sur l'année.